

## ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE N° 51 / 2025

**AUTORISATION DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION DU RESEAU D'EAU PLUVIALE NTRÉ LE  
CARREFOUR AVEC LA RUE DE VIGNOT DU 17 AU 33 RUE DE L'ÉGLISE PAR LA SOCIÉTÉ PIAN  
DU LUNDI 25 AOUT AU VENDREDI 5 SEPTEMBRE 2025**

### **ROUTE BARRÉE AVEC DÉVIATION**

**Le Maire de la Commune de BOULEURS**

- Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales,
- **Considérant** la demande de permission de voirie effectuée par la Société PIAN représentée par Monsieur COUDRON – Conducteur de Travaux - 6-8 Rue Victor Baltard – 77410 CLAYE-SOUILLY, pour l'extension du réseau d'eau pluviale,
- **Considérant** que les travaux seront réalisés entre le carrefour de la Rue de Vignot du 17 Rue de l'Eglise au 33 Rue de l'Eglise par la Société PIAN du 25 août 2025 au 5 septembre 2025 inclus.
- **Considérant** qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité publique pendant les travaux,

### **ARRÊTE**

**Article 1 : À compter du lundi 25 août 2025 pour une durée de chantier estimée à 15 jours soit jusqu'au vendredi 5 septembre 2025 inclus**, des travaux d'extension du réseau d'assainissement seront réalisés entre le carrefour de la Rue de Vignot du 17 Rue de l'Eglise au 33 Rue de l'Eglise par la Société PIAN représentée par Monsieur COUDRON – Conducteur de Travaux - 6-8 Rue Victor Baltard – 77410 CLAYE-SOUILLY,

**Article 2 :** Durant les travaux, cette portion de rue entre le 17 Rue de l'Eglise et le 33 Rue de l'Eglise **sera fermée à la circulation** des véhicules légers comme des poids lourds **y compris le week-end** Seuls les riverains du N° 17 au 33, Rue de l'Eglise ainsi que les services de secours, d'intervention d'urgence et Gendarmerie pourront accéder à ce tronçon.  
Le stationnement sera interdit à l'approche et à l'endroit du chantier.

**Article 3 : La zone de travaux et d'ouverture de la chaussée est située entre le N° 17 rue de l'église et le N° 33 et sera par conséquent infranchissable.**

**Article 4 :** Les mesures suivantes sont mises en place (voir plan joint en annexe) :

**1. Pour les véhicules souhaitant rejoindre la Rue de la République pour aller vers Crécy la Chapelle ou Montpichet**

- ils emprunteront la Rue du Mont au carrefour de la Boulangerie puis la rue des Roches pour rejoindre la Rue de la République en direction de Crécy la Chapelle ou de Montpichet,

**2. Pour les véhicules arrivant de Crécy ou de Montpichet et souhaitant rejoindre Coulommès :**

- ils emprunteront une portion de la rue des Roches jusqu'au carrefour de Sarcy pour rejoindre la Rue du Mont et sur diriger ensuite vers Coulommès

**3. Pour les véhicules arrivant de Férolles en direction de Coulommès ou Quincy :**

- ils emprunteront la Rue du Mont pour se diriger ensuite vers Coulommès ou Quincy Voisins

**Article 5 :** Les prescriptions au présent arrêté seront rappelées par l'implantation de panneaux de signalisation à chaque extrémité de la zone de travaux, à l'approche du chantier et sur le chantier même, par la Société **PIAN** par un balisage adapté de jour comme de nuit.

**Article 6 :** Lors de l'ouverture de la chaussée, la Société **PIAN** se conformera au règlement de voirie communal de Bouleurs et, à l'issue des travaux l'entreprise veillera particulièrement à la remise en état initial des trottoirs et/ou de la voirie avec le cas échéant.

**Article 7 :** Le présent arrêté sera affiché et publié dans les conditions habituelles. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

**Article 8 :** Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Société PIAN , représentée par Monsieur COUDRON Guillaume ,
  - Monsieur Amos KOUANE - Communauté de Commune de Coulommiers Pays de Brie
  - Monsieur le Lieutenant de Gendarmerie de Crécy-la-Chapelle,
  - Monsieur le Responsable du SDIS de Crécy-la-Chapelle,
  - L'Entreprise Transdev / Marne et Morin,
  - L'ARD de Coulommiers à Chailly en Brie,
  - L'architecte Copin & Dupeyrou
  - Société COVALTRI
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Le 13 août 2025

Le Maire,

Monique BOURDIER



